

Règlement 2022

L'inscription au TRAIL LA CHAROLAISE implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

ATTENTION : Le nombre de participants est limité à 499 pour l'ensemble des parcours.

Les inscriptions sur place le jour de la course seront IMPOSSIBLES. Seules les inscriptions courrier ou en ligne seront acceptées.

Le CBC se réserve le droit de modifier le présent règlement selon la réglementation en vigueur liée à la situation sanitaire.

ORGANISATION

Le Trail la charolaise est une course pédestre, proposant 4 parcours de 11 km, 21 km, un parcours enfants de 1,5 km, et un parcours de 6 km réservé à la marche nordique. L'ensemble se déroulant principalement en forêt de Charolles.

- La course de 11 km (140 mètres dénivelé positif) est ouverte aux **femmes et aux hommes nés en 2007 et avant**. Pour les mineurs, un [questionnaire de santé](#) et une [attestation de santé](#) remplis par le représentant légal sont obligatoires.
- La course de 21 km (300 mètres dénivelé positif) est ouverte aux **femmes et aux hommes nés en 2005 et avant**. Pour les mineurs, un [questionnaire de santé](#) et une [attestation de santé](#) remplis par le représentant légal sont obligatoires.
- La course enfants de 1,5 km est proposée pour les **mineurs nés entre 2008 et 2013**.
- La marche nordique de 6 km est ouverte **à tous les adultes, licenciés et non licenciés. Les mineurs sont tolérés sur le parcours sous la responsabilité exclusive des parents qui devront remplir une [autorisation parentale](#).**

Lieu de départ et d'arrivée des épreuves :

COSEC, rue de Bourgogne, Charolles (Saône et Loire).

Programme des courses :

Dimanche 20 novembre 2022

9h15 : course enfants

10h00 : course 21 km

10h15 : courses 11 km + marche nordique.

Organisateur :

Club de Basket de Charolles, rue Baudinot, 71120 Charolles.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les courses 11 km et 21 km, conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un "Pass' J'aime Courir", délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
Les fédérations acceptées sont : FCD, FFSA, FFH, FSPN, FSCF, FSGT, UFOLEP, FSASPTT.
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa photocopie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la photocopie du certificat médical.

Pour les mineurs : Une autorisation parentale est obligatoire pour l'inscription des mineurs. Les athlètes mineurs devront certifier avoir rempli et répondu NON au questionnaire médical.

AUCUNES PIECES JUSTIFICATIVES OU REGLEMENT NE SERONT ACCEPTÉS LE JOUR DE LA COURSE.

TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES ET LE REGLEMENT DEVRONT ETRE FOURNIS PAR COURRIER AVANT LE 13 NOVEMBRE 23H59 OU EN LIGNE AVANT LE 19 NOVEMBRE 11H59.

Attention : les licences de la Fédération Française de Triathlon, de la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon Moderne ne sont malheureusement plus acceptées.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est de :

- Course 11 km : 12 € par personne pour toute inscription envoyée par courrier avant le 13 novembre 2022, et jusqu'au 19 novembre 2022 11h59 uniquement [en ligne](#).
- Course de 21 km : 18 € par personne pour toute inscription envoyée par courrier avant le 13 novembre 2022, et jusqu'au 19 novembre 2022 11h59 uniquement [en ligne](#).

Marche nordique de 6 km: 7 € par personne pour toute inscription envoyée par courrier avant le 13 novembre 2022, et jusqu'au 19 novembre 2022 11h59 uniquement [en ligne](#).

Course enfants : gratuit, inscription uniquement sur place / pas de classement.

Aucune inscription sur place pour les courses 11km, 21km et marche nordique ne sera acceptée.

Le nombre de participants sera limité à 499 coureurs.

L'inscription en cani-cross est autorisée sur les parcours mais ne sera pas soumis à classement.

Le bulletin d'inscription disponible au verso du flyer est à compléter et à poster avec les pièces justificatives (paiement par chèque à l'ordre de « C.B.C » et photocopie du certificat médical ou de la licence valable) avant le 13 novembre 2022, à l'adresse suivante :

Fabienne Thomas

1220 route de Beaubery

Lieu-dit Vauzelles

71220 Suin

RETRAIT DES DOSSARDS

Dimanche 20 novembre 2022, à partir de 8H00 et jusqu'à 9h45.

ATTENTION L'ENTRÉE POUR LE RETRAIT DES DOSSARDS SE FERA AU COMPTE GOUTTE DONC VENEZ EN AVANCE !

Lieu : COSEC rue de Bourgogne, 71120 Charolles.

Une pièce d'identité sera demandée pour retirer le dossard.

Les épingles pour fixer le dossard ne sont pas fournies par les organisateurs.

L'athlète doit porter son dossard bien visiblement pendant la totalité de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Remboursement des frais d'inscription :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non participation, sauf contre-indication médicale avec justificatif.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'évolution des conditions sanitaires. Les frais d'inscription seront alors remboursés.

ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par la police d'assurance N° A27130 151658384 souscrite auprès Gan Assurance 71120 Charolles.

Assurance dommage corporel : sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

BARRIERES HORAIRES

La durée de la course est limitée à 2h30 pour le 21 km et à 1h30 pour le 11 km et la marche nordique. Au-delà de ces limites, les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route ainsi qu'aux directives du signaleur "fin de marche".

RÉCOMPENSES/RÉSULTATS

Un lot sera remis à chaque participant.

Podium (organisé dès l'arrivée des premiers) : trois premières femmes (classement scratch) et trois premiers hommes (classement scratch) de chaque course.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'organisateur.

Le cani-cross est autorisé sur les parcours mais ne sera pas soumis à classement.

ABANDON

Dans le cas d'un abandon, le coureur doit impérativement rejoindre le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et déclarer son abandon à l'organisateur.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- gobelet individuel par coureur

Aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements.

Les courses sont en semi autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils jugeront nécessaires. Néanmoins, l'organisateur prévoit 2 ravitaillements sur les parcours, dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

- 1 stand ravitaillement approvisionné en liquide sera prévu sur le parcours 21 km,
- 1 stand ravitaillement eau et encas sucré/salé à l'arrivée de toutes les courses.

SÉCURITÉ

La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

Des signaleurs seront situés aux points dangereux.

Une convention a été établie avec la Croix Rouge Française pour un poste médical sur la manifestation, la sécurité des coureurs sera donc assurée par des représentants de la Croix Rouge.

Seuls les VTT ou quad ouvrant et fermant la course sont autorisés.

Le balisage des parcours est assuré par un fléchage spécifique et de la rubalise.

MESURES SANITAIRES

de la solution hydro-alcoolique sera mise à disposition à tous les points de contact.

Les coureurs sont tenus d'appliquer les mesures sanitaires affichées le jour de la course.

DROIT À L'IMAGE

De part sa participation au TRAIL LA CHAROLAISE, chaque concurrent autorise expressément le CBC à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

RÈGLEMENTATION

En s'engageant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et l'accepte sans réserve, ils se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes), aux usages et règles de propriété et de protection de l'environnement.

CONTACTS

Laura COUBRUN-LOUDIN : 06 07 89 78 94

Fabienne THOMAS : 06 15 44 56 43

Bruno DUPUY : 06 80 63 56 88

mail : trail.la.charolaise@gmail.com